

REPUBLIQUE DU BENIN

Ministère de l'Environnement de l'Habitat et de l'Urbanisme

Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles

Atelier de lancement du processus de révision de la stratégie nationale biodiversité et l'élaboration du cinquième rapport national de mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB).

Cotonou, le 14 Août 2012

Rapport

SOMMAIRE

Sommaire

Sommaire	2
1. INTRODUCTION	4
2. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS	5
2.1. Objectifs	5
2.2. Résultats attendus	5
2. PROFIL DES PARTICIPANTS	6
3. APPROCHE METHODOLOGIQUE ET DEROULEMENT	6
4. PRINCIPAUX RESULTATS ET RECOMMANDATIONS MARQUANTES DE L'ATELIER.....	7
5. CONCLUSION ET CLOTURE.....	8

SIGLES ET ABREVIATIONS

APA	:	Accès aux ressources génétiques et partage des avantages
CDB	:	Convention sur la Diversité Biologique
CHM		Clearing house Mechanism (Centre d'échange d'informations)
CeSaReN	:	Cercle pour la Sauvegarde des Ressources Naturelles
DGFRN	:	Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles
MEHU	:	Ministère de l'Environnement de l'Habitat et de l'Urbanisme
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
SPAN	:	Stratégie et Plan d'Action national

1. INTRODUCTION

La Communauté internationale, désireuse d'apporter une réponse à la pression inquiétante que subissent les ressources de la planète Terre et à toutes les formes de dégradation de la nature, a adopté à la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement tenue à Rio de Janeiro en juin 1992, la Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique (CDB). Cette Convention vise trois objectifs : la conservation de la biodiversité, l'utilisation durable de ses éléments constitutifs et l'accès et le partage juste et équitable des avantages issus de l'exploitation des ressources génétiques. Le Bénin a signé la CDB le 12 juin 1992, l'a ratifiée le 30 juin 1994, élaboré sa stratégie nationale en 2002 puis des rapports nationaux de mise en œuvre de la stratégie. Le quatrième rapport, transmis par le Bénin au Secrétariat de la CDB en 2009 a permis, d'évaluer, les progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010, sur la base de l'analyse de l'état et des tendances actuels de la diversité biologique et des mesures prises pour mettre en œuvre la Convention au niveau national, ainsi que d'examiner les efforts supplémentaires qui nécessiteraient d'être fournis. La dixième Conférence des Parties (COP), instance dirigeante de la Convention a, à travers la notification du 21-Jan-2011 du Secrétariat invité les Parties à préparer les rapports nationaux et à mettre à jour leur stratégies nationales pour au plus tard le 31 Mars 2014. Cette même COP a permis d'adopter le plan stratégique 2011 – 2020 et des objectifs correspondants dits d'Aichi. Il est donc important de réactualiser le document de stratégie nationale élaborée en 2002 en vue d'assurer son arrimage avec les nouveaux objectifs et plans d'action adoptés à la COP 10.

Les rapports nationaux sont des outils essentiels permettant à la Conférence des Parties d'examiner périodiquement l'état d'application de la Convention en fournissant notamment du matériel pour l'élaboration des Perspectives mondiales de la diversité biologique. Le cinquième rapport national constitue une importante source d'information pour une évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique qui aura lieu à la douzième Conférence des Parties. Plus important encore sans doute, les rapports nationaux sont des outils importants pour la planification des actions de mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique au niveau national et leur suivi à travers des indicateurs objectivement vérifiables. Enfin, ils constituent des outils de communication importants pour tous les acteurs impliqués dans sa mise en œuvre.

Pour ce faire, le Bénin a sollicité à travers le Programme des Nations Unies pour l'Environnement et le Développement (PNUE), des ressources sur le Fond pour

l'Environnement Mondial (FEM) pour conduire le processus de révision de la stratégie biodiversité et d'élaboration du cinquième rapport national de mise en œuvre de la CDB. Ce projet est conforme à la chaîne de résultats du FEM – 5, aligné sur l'objectif stratégique 4 du FEM (Renforcer les capacités nationales et régionales et les conditions propices à la protection de l'environnement mondial et le développement durable).

Le projet est structuré en cinq composantes inter-reliées à savoir : Bilan et évaluation de base, Détermination des objectifs nationaux, principes, et priorités de la stratégie, élaboration du plan d'action et de la stratégie, élaboration de plans de mise en œuvre et Arrangements institutionnels, suivi – évaluation, rapportage et échanges.

Un atelier de lancement du processus s'est avéré nécessaire pour discuter de la mise en œuvre du processus de révision de la stratégie et d'élaboration du cinquième rapport national.

2. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

2.1. Objectifs

L'objectif général de l'atelier est d'informer les acteurs sur le processus de révision de la stratégie et d'élaboration du cinquième rapport national.

De façon spécifique, il s'agit de :

- ♣ Présenter le projet de révision de la stratégie et d'élaboration du cinquième rapport national.
- ♣ Recueillir les avis des acteurs sur la démarche ainsi que le chronogramme de mise en œuvre.
- ♣ Lancer officiellement le projet

2.2. Résultats attendus

A la fin de cette rencontre les résultats attendus sont les suivants :

- Une meilleure compréhension et une amélioration de la démarche proposée et des activités à mettre en œuvre.
- Un consensus sur la démarche et le lancement du processus.
- Un chronogramme révisé de mise en œuvre.

2. PROFIL DES PARTICIPANTS

Cet atelier a regroupé divers profils d'acteurs. Entre autres étaient présents :

- Des représentants de points Focaux des Accords et Conventions à savoir le Protocole de Cartagena, la Convention sur les Changements Climatiques, la Convention sur la Désertification et la Convention sur la Biodiversité.
- Un représentant d'ONG (CeSaReN ONG)
- Des cadres de la Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles (DGFRN)
- Des représentants de l'Initiative pour le renforcement des Capacités pour l'APA en Afrique et du Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique.
- D'un représentant du Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique ;
- Des cadres de la Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles du Bénin.
- Le représentant du Point focal opérationnel FEM
- Le Gestionnaire du Mécanisme de Centre d'échange d'informations (CHM) sur la biodiversité.

Au total, une quinzaine de personnes ont pris part à cette rencontre.

3. APPROCHE METHODOLOGIQUE ET DEROULEMENT

Pour atteindre les objectifs visés, l'atelier a fonctionné de façon dynamique, interactive à travers une ouverture, un exposé soutenu par des discussions en plénière.

L'ouverture de la séance a été faite par le Colonel Akouehou Gaston, Point focal béninois de la Convention sur la Diversité Biologique qui a de façon succincte présenté le contexte de l'atelier puis les objectifs et résultats attendus. Il a ensuite exhorté les participants à une attention soutenue pour faciliter des échanges fructueux en vue de la conduite harmonieuse du processus.

La communication sur le processus de révision de la stratégie nationale biodiversité et l'élaboration du cinquième rapport national de mise en œuvre de la Convention a été réalisée puis exposée par le Capitaine Akpona A. Hugues, Gestionnaire du mécanisme de Centre d'Echanges d'Informations (CHM) de la Convention sur la Diversité Biologique. Cette présentation a été articulée autour des points suivants :

- ♣ Bref aperçu sur le fonctionnement de la CDB et les implications des décisions de la COP 10.
- ♣ Démarche du Bénin pour répondre à ces décisions et recommandations du Secrétariat.
- ♣ Contenu et mode opératoire par composante.
- ♣ Conformité du Projet avec les objectifs du FEM et de la CDB.
- ♣ Organisation du Projet.
- ♣ La stratégie et le cinquième rapport: Deux résultats issus du même processus.
- ♣ Aperçu sur les lignes directrices pour l'élaboration du cinquième rapport national.
- ♣ Quelques orientations pour la révision de la SPAN.
- ♣ Chronogramme indicatif.

Les débats qui ont suivi la communication ont porté sur les éléments suivants :

- ♣ La meilleure compréhension du mode opérationnel de mise en œuvre du processus.
- ♣ La priorisation dans les étapes successives de la démarche proposée.
- ♣ L'harmonisation du calendrier en conformité avec les procédures administratives de validation de la stratégie.
- ♣ L'implication des acteurs dans le processus.

4. PRINCIPAUX RESULTATS ET RECOMMANDATIONS MARQUANTES DE L'ATELIER

A l'issue de l'atelier, on peut retenir que les recommandations suivantes :

- Mettre sur pied un comité de pilotage du processus de révision de la SPAN et d'élaboration du cinquième rapport national de mise en œuvre de la convention.
- Prendre les dispositions pour procéder à l'identification rigoureuse des parties prenantes et acteurs clés avant toutes les activités prévues dans le processus de révision de la stratégie et d'élaboration du cinquième rapport national.
- Organiser pour au plus tard Décembre 2013 l'atelier de validation des deux documents.
- Réviser le chronogramme de déroulement afin d'y intégrer les délais des procédures d'adoption en conseil des ministres de la stratégie.
- Conduire de manière synergique les deux processus afin que les consultants qui seront recrutés pour l'élaboration des documents soient impliqués dans toutes les phases du processus.

5. CONCLUSION ET CLOTURE

L'atelier de lancement du processus de révision de la stratégie biodiversité et d'élaboration du cinquième rapport national a été l'occasion pour tous les participants d'internaliser le contenu de la démarche et surtout d'être avertis du rôle qui sera le leur dans le processus. Des recommandations fortes ont été formulées. La clôture a été faite par le Point focal de la Convention sur la Diversité Biologique qui a souhaité que les représentants des points focaux et structures présentes à l'atelier procèdent à une restitution de l'atelier. Un répertoire sera créé sur le Centre d'Echange d'informations pour capitaliser tous les outputs du processus de révision de la SPAN et d'élaboration du cinquième rapport.